



Le Monceau et le duel de la croisette

Sur les hauteurs de Salt, se trouve le châtelet du Monceau : c'est une construction de deux petites tourelles rondes coiffées d'un toit aigu et reliées l'une à l'autre par un petit corps de bâtiments en ligne droite sur lequel elles font saillie. Ces deux tourelles, une porte gothique à cintre surbaissé et des proportions harmonieuses lui donnent un cachet de féodalité qui justifie le nom de château qu'il a toujours porté. Il remonte au plus au XI^{ème} siècle, mais le fief est mentionné dans un titre du XV^{ème} comme appartenant à la famille de Sugny.

Dès l'année 1614, il appartient à la famille TRICAUD qui en prend le nom. Les TRICAUD, seigneurs du Monceau, paraissent être des bourgeois apparemment originaires de Feurs où on les trouve dès 1385 (cf *Terrier de Bigny*). Aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, ce nom est porté dans la région par de nombreux cultivateurs plutôt modestes.

De 1614 à 1635, Noble Jean TRICAUD du Monceau remplit les fonctions de capitaine-châtelain de Sury-le-bois. En 1634, il est qualifié sieur de Bornat, avec le titre de lieutenant criminel particulier de la maréchaussée de Forez.

En 1632, Noble André TRICAUD du Monceau parvient à la haute fonction de lieutenant criminel au baillage de Forez et il est en même temps seigneur engagiste de Sury-le-Bois. Il est marié à Demoiselle Anne PICTRE.

Un peu plus loin en direction de Valeille, se trouve le château du Soleillant, où vit la famille TISSIER en 1642. Jean TISSIER est le bienfaiteur de l'hôpital de Feurs. Il a un grand train de vie, dont un carrosse et des chevaux, ce qui est fort rare à cette époque.

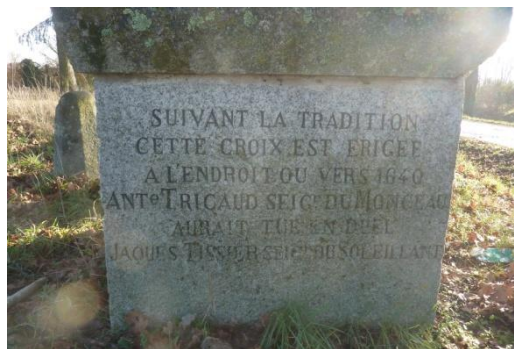
L'ainé des fils de Jean TISSIER, Jacques, est avocat au baillage de Forez. En 1638, il achète une charge de conseiller du roi. Le 22 avril 1636, il épouse Jeanne de la Mure-Chantois, cousine de Jean-Marie de la Mure, historien du Forez. Cette alliance flatte la vanité de Jean TISSIER seigneur du Soleillant et il en montre sa satisfaction par la cession qu'il fait à son fils dans son contrat de mariage, de ses deux fiefs du Soleillant et de la Brosse, en se réservant la jouissance de tous ces biens pendant sa vie.

Ce mariage, qui paraît avoir été entouré de beaucoup de pompe, a une fin aussi triste que prématurée. En effet, peu de temps après, le 14 août 1656, Jacques TISSIER du Soleillant est provoqué en duel par son voisin Antoine TRICAUD du Monceau. La rencontre a eu lieu sur la chaussée de l'étang de la Croisette, à une égale distance du château du Monceau et de celui du Soleillant.

Jacques TISSIER du Soleillant, qui est tombé dans un guet-apens, est assassiné et sa veuve, sans enfants, se remarie à Pierre de la Mure, frère de l'historien bien connu.

Le crime demandait une réparation : or l'assassin était un bien connu comme ferrailleur, batailleur, et mauvais voisin, mais il était le fils d'un lieutenant criminel au baillage de Forez. L'influence de son père parvint à le soustraire aux poursuites de la justice.

Il n'y eut d'autre réparation qu'une croix élevée aux frais de la famille TRICAUD sur le théâtre-même du duel et une fondation pieuse fut faite en l'église de Feurs (mais les registres curiaux de l'église ne font aucune mention de cette fondation). Seul l'étang a conservé la croix expiatoire et a pris le nom d'étang de la Croisette.

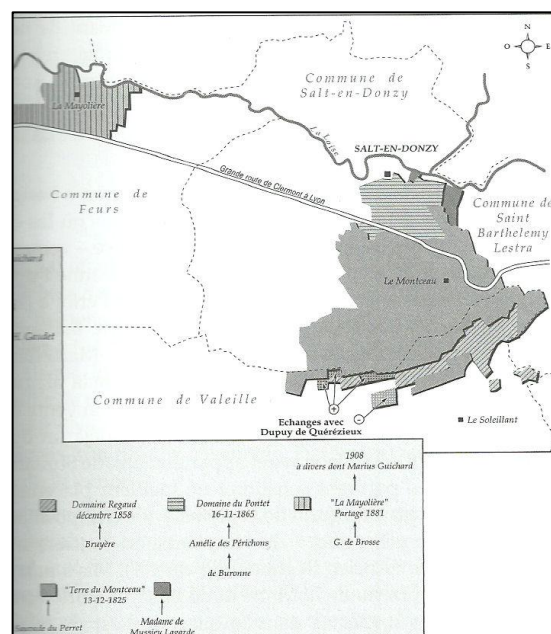


Le curé DUGUET, curé de Feurs de 1688 à 1714, écrit que les sociétaires de l'église de Feurs, sont tenus d'aller en procession chaque année à Valeille le 12 mai, jour de St Pancrace, le vengeur des traîtres et des parjures. Ce jour, selon la tradition populaire, avait peut-être été choisi à cause de la nature du crime à expier. Et ainsi chaque année, jusqu'en 1793, le clergé est donc allé en procession au pied de cette croix, faire des prières pour l'âme du défunt.

Là est la tradition, mais il faut ajouter qu'à la date de 1642, il existe dans les papiers du château du Soleillant, un projet de transaction entre les familles TRICAUD et du SOLEILLANT au sujet d'un différend survenu entre elles et qui eut *des suites les plus funestes*.

De plus, une autre tradition rapporte qu'Antoine TRICAUD et son beau-frère, sieur de RONGEFER (*Pouilly sous Charlieu*) et de la HUCHETTE, capitaine au régiment d'Enghien, auraient fait une razzia au château de la Garon, sur la commune de St Barthélémy-Lestra, et y auraient allumé un incendie pour faire disparaître les traces de leurs violentes spoliations.

En 1753, Jean-Baptiste TRICAUD, écuyer, conseiller du roi, est exproprié du Monceau à la poursuite de ses créanciers. Le château passe alors aux mains de M.SAUADE, entrepreneur des armes pour le roi à St Etienne, qui en achetant en 1782 le fief du Perret, prend le nom de sieur du PERRET.



En 1830, son fils Benoit SAUADE du PERRET vend l'intégralité du domaine du Monceau, château et fermes alentours, à Hector COIGNET des GOUTTES, qui a déjà de solides assises à St Barthélémy-Lestra et St Martin Lestra.

A sa mort, en 1845, ses fils mineurs Hector et Paul héritent de 193 hectares sur Salt. Son fils Paul va agrandir ces propriétés en achetant le domaine du Pontet (*ferme actuelle du Pavillon*) à Amélie GEMIER des PERICHONS.

Mais à sa mort en 1907, ses petits-enfants vendent tout. C'est ainsi que la famille GUICHARD achète le domaine du Monceau en 1913.

Les sources

- *Les châteaux historiques du Forez – Auguste BROUTIN 1883 – éditions Honoré d'Urfé*
- *Histoire de la ville de Feurs et de ses environs – Auguste BROUTIN éditions du Bastion*
- *Histoire de Feurs, Abbé DUGUET*
- *Ainsi coule le sang de la terre – Les hommes et la terre en Forez - Henri GEREST*